AR Prefecture

016-200054187-20230616-2023_04_08-DE Reçu le 27/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 16 JUIN 2023

Le seize juin deux mille vingt-trois Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

<u>Présent(e)(s):</u> DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, COUSSEAU Stéphanie, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle, NEBOUT Franck, MEIGNEIN Christine et TEXIER Isabelle.

<u>Pouvoir(s)</u>: BEULZ Loïc à BOULLAULT Angèle, CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric.

Excusée : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

Secrétaire de séance : Franck NEBOUT

N° 2023-04-08

Appel d'offre pour maîtrise d'œuvre résidence séniors :

Rapporteur: Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Mair informe l'assemblée du l'abandon, par la Sté HEXAGONE, de son projet de résidence séniors sur la commune.

Le projet communal de résidence séniors en revient donc à son point initial, avant les concertations avec la Société sus citée.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre, suivant le dossier préparé par l'ATD 16 pour résidence séniors de 12 logements comme initialement prévu.

L'appel d'offre se fera sous forme de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) avec un délai d'un mois pour les remises de candidatures.

En fonction du nombre de réponses, 3 dossiers maximum seront présélectionnés par les membres de commissions communales concernées puis une audition de chaque candidat sera organisée.

AR Prefecture

016-200054187-20230616-2023_04_08-DE Reçu le 27/06/2023

A la suite de celle-ci, chaque dossier sera présenté à l'Assemblée qui déterminera l'offre à retenir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à (la majorité, l'unanimité) de ses membres présents ou représentés d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1. Lancer l'appel d'offre.
- 2. Signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Vote: Pour: 18 Contre: 0 Abstention(s): 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

> En Mairie le 27 juin 2023, Le Maire, Guy DECELLE



Certifié exécutoire : par publication ou notification du . 2 7 JUIN 2023 et transmission en Préfecture du ... 2 7 JUIN 2023 ...

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de mise en œuvre d'un déféré auprès du Préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse du Préfet si une demande de mise en œuvre d'un déféré a été déposée au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.